



CAPD du MARDI 26 juin 2018

DECLARATION LIMINAIRE du SNUipp-fsu 64

Voici venue l'heure de valider le projet de passage à la Hors classe. Celui-ci nous apparaît annonciateur, sur de nombreux points, d'un paritarisme autoritaire, peu soucieux du respect des personnels, qui a déjà fait la preuve de sa triste efficacité à la Poste et à France Télécom : pas de Groupe de Travail préparatoire, alors qu'il y avait le temps entre la publication de la note de service ministérielle, le 19 février, et la publication de votre projet de promotion le 7 juin. Un tel projet, qui concerne le déroulement de carrière de près d'un tiers des collègues du département, aurait pourtant mérité un véritable effort de concertation.

Ajoutons à cela les conditions déplorables et les délais excessivement contraints dans lesquels tout le monde, vos services et les délégués du personnel, ont dû travailler : n'y a-t-il pas là la marque d'un certain mépris vis-à-vis des instances représentatives des enseignant-es, en même temps qu'une pression sans doute trop forte sur les épaules des personnels administratifs ?

La première promotion Hors Classe faisant suite à l'entrée en vigueur du PPCR aurait pu être l'occasion d'un message de reconnaissance vis-à-vis d'une profession soumise à des conditions de travail difficiles pour des salaires qui n'évoluent significativement plus depuis de trop longues années. En choisissant de ralentir le déroulement de carrière de plusieurs centaines de collègues, qui ont appris avec amertume que leurs états de service n'avaient rien de remarquable, vous avez préféré leur adresser un tout autre message : **que** l'avis d'un supérieur hiérarchique est souverain et n'a pas à être justifié, y compris quand il est émis par un IEN qui ne connaît pas les personnes qu'il juge.

D'autres solutions étaient pourtant à portée de main, qui auraient pu éviter le sentiment d'injustice profond qui gagne peu à peu la profession.

Quel fut le rôle de chacun ?

Les IEN tout d'abord :

Nous, représentants du SNUipp-FSU 64, aurions souhaité un avis "très satisfaisant" pour l'ensemble des personnels, laissant à la seule ancienneté le soin de déterminer le calendrier de passage à la Hors-Classe. Les IEN en auraient eu la possibilité puisqu'il n'y avait pas de pourcentages prescrits pour chacun des avis comme pour la Classe Exceptionnelle. Mais ils ont sans doute considéré que leur expertise se mesurerait à l'aune d'un certain pourcentage d'avis plus sévères et ont ainsi perpétué la constante macabre si chère à notre système éducatif. A minima, ils et elles auraient pu choisir de tenir compte des rapports d'Inspection passés en décidant, collectivement, de respecter une certaine adéquation entre les notes pédagogiques, augmentées des éventuels correctifs, les échelons, l'ancienneté et les avis formulés. Ce qui aurait eu le mérite de la transparence, à défaut de celui de l'équité. Mais ils et elles ont fait un choix bien différent : en ne tenant pas compte des notes pédagogiques, ils ont délibérément déjugé leurs prédécesseurs pour s'en remettre à l'arbitraire du cas par cas, pour lequel ils sont d'ailleurs bien en peine d'explicitier les critères ayant présidé à leur choix. C'est, à n'en pas douter, ce qui

explique leur refus farouche d'accorder aux collègues concerné-es les rendez-vous individuels qu'ils réclament pour mieux comprendre l'avis qu'ils ont reçu.

D'une circonscription à l'autre le pourcentage des avis « très satisfaisant » diffère. Certains IEN ont fait le choix d'approcher les 50 pour cent, qui sont la règle dans le second degré. D'autres ont choisi de ne favoriser qu'un tiers de leurs enseignant-es : les résultats des élèves de leurs circonscriptions y sont sans doute moins bons ?

Nous déplorons ensuite, Monsieur le DASEN, qu'en dépit de notre demande vous ayez refusé de recourir à l'AGS pour répartir les ex-aequo, nous n'avez pas non plus choisi de porter une attention particulière aux retraitables. Nous regrettons, enfin, que vous ayez fait porter sur les seuls IEN la responsabilité du passage ou non des Professeurs des Écoles du 64 à la Hors Classe.

Conséquence directe de ces décisions : des collègues partiront à la retraite sans accéder à la Hors –Classe et, puisque l'avis est définitif, cette situation se répétera les années prochaines.

En déclassant quelques 540 collègues, vous avez provoqué du ressentiment, du découragement, de la démotivation chez tous les collègues concerné.es. Pour illustrer l'amertume des collègues, nous aimerions vous lire un extrait d'une lettre envoyée à un IEN, une parmi tant d'autres :

*"La définition d'un service « **remarquable** » est quant à elle restée très floue. Elle aurait été évaluée par chaque IEN au « cas par cas ». J'en déduis donc que vous avez jugé que je ne rentrais pas dans la catégorie. [.....]*

*Quelle est donc la définition de « **remarquable** » ? Voici ce que j'ai trouvé : **Digne d'être remarqué(e) par son mérite, sa qualité.** A vos yeux, je ne suis donc ni digne d'être remarquée par mon mérite ni par la qualité de mon travail. Mais finalement que savez-vous de moi ? Que connaît l'administration de ce que j'ai fait durant ma carrière et qui mérite ou pas d'être reconnu ? Je connais malheureusement la réponse. "*

Par conséquent le SNUipp-FSU 64 demande un vote sur ce point.

En parallèle, le second mouvement pourrait presque passer à l'arrière-plan. Mais n'oublions pas ce qu'il révèle : des profilages de poste inefficaces, un grave déficit de candidatures dans l'ASH (à mettre peut-être en lien avec le peu de départs en formation continue ?). Les écoles difficiles du département sont connues de l'administration et les problèmes qu'elles rencontrent demeureront tant que les seules décisions prises consisteront à permettre aux collègues épuisé-es de les quitter. Nous notons par ailleurs une augmentation des autorisations exceptionnelles de participation au second mouvement, aux justifications pour le moins variables.

Pour conclure, à l'heure où nous faisons état du manque de reconnaissance que vivent les personnels... Nous souhaiterions exprimer la nôtre et finir avec une note positive. Puisque c'est la dernière instance paritaire que nous vivons avec lui, nous souhaitons remercier chaleureusement M. Capdeboscq... Sa patience, sa capacité de travail, sa disponibilité et sa volonté permanente de travailler dans l'intérêt des collègues auront toujours été admirables ! Bon vent à vous dans votre nouvelle vie.